



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Certification obligatoire en anglais

Question écrite n° 27112

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la décision du Gouvernement, annoncée le 26 septembre 2019, de conditionner la délivrance du BTS, du DUT et de la licence à la passation d'une certification obligatoire en anglais. La plupart des formations du supérieur imposent l'apprentissage d'une seule langue étrangère et cette décision se comprend comme une obligation pour les étudiants de choisir l'anglais au détriment de l'allemand. Dans la région de M. le député, historiquement germanophone, cette directive est prise par la communauté des élèves et des enseignants comme difficilement compréhensible et dans tous les cas très opposés à l'engagement du Gouvernement de favoriser l'enseignement de l'allemand. Elle contrevient aussi aux articles 10 et 15 du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2018 par la France et l'Allemagne. Le développement des relations franco-allemandes passe aussi par l'apprentissage de la langue et, à l'heure de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, favoriser l'apprentissage exclusif de l'anglais est d'autant plus surprenant. C'est pourquoi il souhaite connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

La certification obligatoire en langue anglaise est un choix du gouvernement, présenté dans le cadre des annonces du Premier ministre sur le commerce extérieur à Roubaix en février 2018, afin de mieux accompagner les entreprises sur les marchés internationaux concurrentiels, en permettant à chaque étudiant d'attester, à la fin de son premier cycle d'études, de ses compétences en anglais. L'anglais étant en effet la langue des échanges commerciaux et scientifiques, c'est le choix de cette certification obligatoire qui a été retenu. Nonobstant cette certification reconnue au niveau international et qui est un signal des compétences acquises par les étudiants pour le marché de l'emploi, ces derniers pourront toujours suivre les enseignements d'autres langues notamment dans le cadre de leur formation. Ainsi, la certification en langue anglaise est un choix qui n'est aucunement contradictoire avec les particularités locales et régionales, ni avec l'apprentissage et la pratique de langues étrangères variées, pas plus qu'elle ne l'est avec les engagements pris lors de la conclusion de traités bilatéraux, dont celui d'Aix-la-Chapelle. Cette certification obligatoire en anglais est bien complémentaire des apprentissages plurilingues proposés aujourd'hui par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français. La majorité des étudiants français pourra être certifiée gratuitement dans neuf langues via le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) accrédité par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les services du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation accompagnent ainsi le CLES dans son développement afin qu'il puisse proposer une certification dans un nombre élargi de langues. L'enjeu est également de faire en sorte que le CLES soit reconnu internationalement ainsi que par les milieux économiques ; dans cette perspective, le CLES avec le réseau NULTE (Network of University Language Testers in Europe) est un exemple des liens que tissent les universités françaises avec leurs partenaires européens, contribuant à l'Europe des savoirs et de la culture. Enfin, s'agissant des certifications dans d'autres langues, et en particulier la langue allemande, elle fait d'ores et déjà l'objet d'un grand nombre de dispositifs portés par le ministère. Plusieurs certifications en Allemand existent

déjà : ainsi, 30 sessions de tests CLES en Allemand sont organisées dans les universités françaises en 2020-2021. A cela s'ajoute le ZD, Zertifikat Deutsch als Fremdsprache du Goethe-Institut, dont la renommée est internationale et dont les diplômes délivrés ont, dans de nombreux pays, valeur d'attestation de compétences auprès des employeurs et des établissements d'enseignement supérieur. Il existe par ailleurs de nombreuses formations pour préparer les certifications en langue allemande, complétées par des formations en ligne, qui sont de plus en plus nombreuses et performantes.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27112

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1612

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8199